

COMITE DE JUMELAGE PAMA – LA CLUSAZ

1

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE L'ASSOCIATION « COMITE DE JUMELAGE PAMA - LA CLUSAZ »

Du mercredi 11 mai 2005

Sont présents :

Mr Jean Bétemps – Mme Jacqueline Bétemps – Mr Bernard Giguet – Mme Danielle Giguet – Mme Jacqueline Dunand – Mr Claude Jalle – Mme Claudine Jalle – Mme Anne Favre-Reguillon – Mr Jean-Claude Thovex – Mme Marie-France Pessey – Mme Monique Zurecky – Mr Michel Lagrange – Mme Renée Thouret – Mme Monique Bétemps – Mr André Pollet-Villard – Mme Irène Pollet-Villard – Mr Jean-Yves Pessey – Mr Jacques Collomb-Patton – Mme Françoise Collomb-Patton.

Ont remis des pouvoirs :

Mme Suzanne Bétemps – Mr Michel Lansard – Mme MOUCHET Julienne

Sont excusés :

Mr Jean-Paul AMOUDRY- Mr Georges COUGET- Mme Jeannie Dulac - Mr Louis Dulac - Mme Jeannette BEROU - Mr Pierre CONTAT - Mr PERRILLAT André - Mr SONNIER Bruno - Mr Claude COMTE

Les membres de l'Association « Comité de Jumelage PAMA / LA CLUSAZ dont le siège est à la mairie de La Clusaz (Haute-Savoie) 1, place de l'église se sont réunis au siège sur convocation de leur président le mercredi 11 mai 2005 à 20h30. L'Assemblée désigne son bureau (Président de séance et secrétaire)

Président : Mr Jean Bétemps

Secrétaire : Mme Danielle Giguet

Il est constaté que les Associés régulièrement représentés constituent ensemble les deux tiers des membres ayant le droit de vote , et qu'en conséquence, l'Assemblée est habilitée à prendre les décisions tendant à modifier les statuts suivant la majorité des deux tiers exigée par l'article 13 des statuts.

Le Président dépose sur le bureau le texte des résolutions soumis à l'approbation des Associés et la feuille de présence.

Le Président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral du président
- Rapport financier
- Modification de la dénomination de l'Association
- Modification de l'article 2 : buts.
- Modification de l'article 10 : composition du bureau
- Election du nouveau bureau
- Questions diverses

Monsieur le président fait son rapport moral sur l'activité de l'Association. Ce rapport est adopté à l'unanimité des présents.

Le trésorier fait le compte rendu financier pour l'exercice commençant le 01/12/2003 et se terminant le 30/11/2004.

Ce rapport est adopté à l'unanimité des présents.

Première modification :

Mr le président propose de modifier la dénomination de l'Association suite à son rayonnement plus élargie, avec la participation des communes de St Jean-de-Sixt, Grand-Bornand, Dingy Saint-Clair, Manigod, venus s'ajouter à La Clusaz.

Remplacer « COMITE DE JUMELAGE PAMA LA CLUSAZ » par :

COMITE DE JUMELAGE PAMA – KOMPIENGA / LA CLUSAZ - ARAVIS

Deuxième modification :

Dans l'article 2 - Buts : remplacer : avec la sous-préfecture de PAMA (Haute-Volta) par **avec PAMA KOMPIENGA (BURKINA FASO)** et « entre les deux villes » par « **entre PAMA KOMPIENGA et LA CLUSAZ ARAVIS**, et rajouter « aux conditions de vie des habitants de PAMA »: le mot « **KOMPIENGA** »

Troisième modification :

modification de l'article 10 - Bureau

Composition actuelle :

- Un Président
- Deux vice-Présidents
- Un secrétaire Général
- Un secrétaire Administratif
- Un trésorier

Composition modifiée :

- **Un Président**
- **Un ou plusieurs Vice-Présidents**
- **Un secrétaire**
- **Un Trésorier**
-

Monsieur le Président ouvre la discussion. Diverses précisions sont demandées concernant les modifications.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes qui sont à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION :

A compter de ce jour la nouvelle dénomination de l'Association sera :

COMITE DE JUMELAGE PAMA - KOMPIENGA / LA CLUSAZ - ARAVIS

DEUXIEME RESOLUTION :

L'article 2 - Buts devient :

Cette Association travaillera dans le cadre de la décision du Conseil Municipal de LA CLUSAZ d'un jumelage avec PAMA KOMPIENGA (BURKINA-FASO).

Elle aura pour but de développer au maximum les échanges humains et culturels entre PAMA KOMPIENGA et LA CLUSAZ ARAVIS, de sensibiliser la population locale et extérieure aux conditions de vie des habitants de PAMA KOMPIENGA.

Elle organisera les actions de coopération et de solidarité nécessaires.

TROISIEME RESOLUTION :

L'article 10 - Bureau devient :

Art 10 - Bureau

Il est nommé par le Conseil d'Administration.

Il est composé de :

- Un Président
- Un ou plusieurs Vice-Présidents
- Un secrétaire
- Un Trésorier

Les trois Résolutions sont adoptées à l'unanimité des présents.

Il est procédé à l'élection du nouveau bureau.

Suite à la démission du président Mr Jean Bétemps, de la Trésorière Mme Renée Thouret, et du secrétaire Général Mr Georges Couget, les nouveaux membres sont présentés et l'élection et sont élus

Le nouveau bureau est composé de :

- | | |
|-------------------|---|
| - Président | Jacques Collomb-Patton |
| - Vice-Présidents | Bernard Giguet
Jean-Yves Pessey
Suzanne Bétemps |
| - Secrétaire | Françoise Collomb-Patton |
| - Trésorière | Jacqueline Dunand |

- | | | |
|------------------------|--|---|
| - Présidents d'honneur | Jean Bétemps | Georges Couget |
| - Membres | Michel Lansard
Claude Jalle
Jean-Claude Thovex | Julienne Mouchet
Michel Lagrange
André Pollet-Villard |

Messieurs les Maires des 5 Communes des Aravis

Questions diverses :

Mr Michel Lagrange expose les problèmes liés à la famine à MADJOARI, une réunion pour l'urgence est fixée au mardi suivant à 18 H. en mairie de Dingy.

A 23 heures, plus personne ne demandant la parole, le nouveau président lève la séance et invite les participants au pot de l'amitié.

De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé par le président et le secrétaire de séance.

Le Président de séance :
Mr Jean Bétemps

Le secrétaire de séance :
Mme Danielle Giguet